

ETUDE FÉDÉRATION SYNTEC X ASTERES

Le départ des emplois vers l'étranger : une menace renforcée par la crise sanitaire pour les secteurs d'activité Syntec

Synthèse



Les services à haute valeur ajoutée restent majoritairement localisés dans les grandes métropoles des pays développés.

Ces services nécessitent une proximité entre le client et le producteur, ainsi qu'un vivier important de salariés qualifiés, ce qui explique leur localisation dans les métropoles même s'ils peuvent théoriquement être effectués en télétravail.

Les pays développés gardent un avantage compétitif sur les pays émergents dans la production des services à haute valeur ajoutée grâce à leur main d'œuvre qualifiée, à leurs infrastructures, à la profondeur de leur marché et à leur environnement social, juridique et politique favorable à l'innovation. Le poids de la France et des pays développés reste également prépondérant dans le commerce des services à haute valeur ajoutée. La France présente un excédent commercial structurel dans ce secteur, contrairement à l'ensemble de son commerce extérieur, lourdement déficitaire.

La modélisation conçue par Asterès indique que moins de 1 % des salariés des secteurs d'activité Syntec télétravailleront depuis l'étranger.

En construisant un « indice de télétravail » pour les métiers des secteurs d'activité Syntec, Asterès estime qu'environ 7 700 salariés (0,77 % des effectifs des secteurs d'activité Syntec) s'installeraient à l'étranger dans les années à venir, principalement dans la branche du numérique.

Ce chiffre pourrait varier en fonction du maintien ou non de la pratique du télétravail après la crise sanitaire. Si la pratique du télétravail se maintenait à son niveau de février 2021, le télétravail depuis l'étranger pourrait concerner 11 500 salariés des secteurs d'activité Syntec.

Dans l'hypothèse où la pratique du télétravail se maintenait à son niveau d'avant crise, seuls 3 800 personnes télétravailleraient depuis l'étranger. La perte de la consommation de 7 700 salariés installés à l'étranger (hypothèse moyenne) conduirait à la destruction de 2 100 emplois supplémentaires en France.

D'après les résultats de la modélisation construite par Asterès, entre 0,15 % et 0,27 % des emplois des secteurs d'activité Syntec seraient délocalisés au cours des trois prochaines années, une enquête conduite auprès des entreprises des secteurs d'activité Syntec arrive quant à elle à un résultat sensiblement plus élevé.

La construction d'un « indice de délocalisation » a permis d'estimer le risque de délocalisation pour les métiers des secteurs d'activité Syntec. Environ 1 500 emplois, soit 0,15% des effectifs des secteurs d'activité Syntec, seraient perdus du fait des délocalisations ces trois prochaines années.

Une modélisation reposant sur des hypothèses plus pessimistes, dans laquelle le développement du télétravail faciliterait les délocalisations, indique que la proportion d'emplois délocalisés pourrait atteindre 0,27 % (2 700 emplois).

Les entreprises des secteurs d'activité Syntec, interrogées dans un questionnaire, pointent un risque de délocalisation bien plus élevés, avec 110 000 emplois potentiellement menacés sur les trois prochaines années, soit 11 % des emplois totaux.



Travaux supervisés par Nicolas Bouzou, directeur et fondateur d'Asterès.

Le cabinet ASTERES a été mandaté par le Syntec pour travailler sur la localisation des services à haute valeur ajoutée

Les économistes d'ASTERES ont bénéficié d'une totale indépendance dans la conduite de cette étude. Les sources de l'ensemble des données utilisées sont disponibles dans l'étude.

Les propos tenus ici n'engagent que leurs auteurs. Le document a été rédigé par Sylvain Bersinger et Charles-Antoine Schwerer, économistes chez ASTERES.

